



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 198

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - MASTER CLASS ET RECITAL DE PIANO -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC NATHALIE BERA
TAGRINE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet à destination des élèves des classes de piano du conservatoire communautaire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves de travailler et de découvrir le répertoire d'une artiste, de partager son expérience, les conditions d'écriture et l'état d'esprit qui lui ont inspiré la création des pièces jouées,

Considérant que Nathalie BERA TAGRINE, pianiste concertiste, compositrice et professeur de piano est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master class et un récital tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Nathalie BERA TAGRINE, domiciliée à Paris (75116), 47 rue Copernic, ayant pour objet la programmation d'une master class à destination des élèves des classes de piano du conservatoire et d'un récital piano tout public, le samedi 23 mars 2024 dans l'auditorium de la Fabrique à Béthune, et ce pour un montant de 1 583 euros net de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Nathalie BERA TAGRINE, domiciliée à Paris (75116), 47 rue Copernic, ayant pour objet la programmation d'une master class à destination des élèves des classes de piano du conservatoire et d'un récital piano tout public, le samedi 23 mars 2024 dans l'auditorium de la Fabrique à Béthune, et ce pour un montant de 1 583 euros net de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **19 MARS 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 MARS 2024**

Et de la publication le : **19 MARS 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien